

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Valais : entre la loi et son application

En février 1981, le peuple valaisan adoptait un texte de « loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ». Le Parlement fit inscrire un montant de Fr. 800 000.— au budget de 1982 afin de répondre aux très nombreuses demandes d'avances qui attendaient déjà depuis longtemps sur le bureau du Préposé à l'Office de recouvrement.

En février 1982 pourtant, quelle ne fut pas la surprise des députés d'apprendre que la loi n'avait pas encore été mise en vigueur.

Le peuple avait bien voté la loi, mais le Gouvernement s'était réservé le droit de fixer le moment opportun pour la mettre en application.

Au moment de l'élaboration du budget, le Grand Conseil avait exigé une restriction plus rigoureuse du personnel de l'Etat. Où ferme-t-on les vannes lorsque l'heure des économies sonne ? Dans le domaine social, bien entendu.

C'est pourquoi, pour ne pas engager les deux secrétaires supplémentaires nécessaires pour procéder aux avances de pensions alimentaires, on a préféré ne pas mettre la loi en vigueur.

C'est beaucoup plus simple et ça coûte moins cher ! Il y a même de fortes chances pour que personne ne s'en rende compte.

Surpris la main dans le sac, le Gouvernement s'est enfin décidé à rendre la loi effective dès juin 1982.

Chacun appréciera le geste.

Cilette Cretton

Boycotteuses : non en justice (BE)

Les boycotteuses biennoises du cours ménager complémentaire obligatoire doivent envier leurs sœurs zurichoises, lesquelles peuvent maintenant et assez sereinement espérer (mais pas avant 1985), la suppression de ce cours et sa transformation en enseignement mixte et facultatif. Les Biennoises, elles, et comme toutes les jeunes filles du canton de Berne seront, comme on sait à la suite de la récente décision du Grand Conseil, astreintes ou non à ce cours, selon que leurs communes, dorénavant maîtresses chez elles en la matière, décideront ou non son organisation. « Cette demi-mesure, qui entérine finalement au niveau des communes un « fédéralisme » dont les femmes souffrent déjà suffisamment dans d'autres domaines, tels que l'avortement, ne saurait nous satisfaire » affirme le groupe, contre le cours ménager obligatoire, qui entend réagir. Et plaider haut : jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut. En attendant, les boycotteuses, volée 1980, qui viennent de recevoir les amendes sanctionnant leur refus, annoncent leur décision de faire opposition en justice. — (b).

Enquête sociale lors d'une demande d'adoption (VD)

La députée Rosemarie Godi avait posé, lors de la session de novembre 81, une « simple question » au Conseil d'Etat. Elle s'inquiétait de la lenteur de l'enquête sociale nécessaire pour les couples qui veulent adopter un enfant : Genève, Fribourg, Valais : moins de deux mois, tandis que dans le canton de Vaud, de nombreux couples attendent depuis plus d'un an.

Le Conseil d'Etat vient de répondre. Jusqu'en automne 1980, c'était le Service social de justice (organisme privé officiellement agréé) qui faisait ces enquêtes. D'entente avec ce service, il a été convenu que l'enquête ne devait plus être confiée à une seule personne, mais à un groupe de responsables (trav. sociaux, pédo-psychiatre et psychologue). Une « Commission cantonale d'adoption » a été nommée. Chaque enquête est désormais confiée à 2 membres de cette commission. Cette commission comprend une personne employée à plein temps, 7 collaborateurs spécialisés du Service de protection de la jeunesse, de l'Office du tuteur général, du Service médico-pédagogique et de Terre des hommes.

A fin 1980, la commission héritait d'une liste de 47 couples candidats et 103 demandes furent déposées en 1981. Le fonctionnement de cette commission a été entravé par le départ subit de son seul membre permanent, ce qui explique qu'à fin 1981, une quarantaine de cas seulement ont pu être réglés.

Mais, après un an de pratique, nous dit le Conseil d'Etat, la commission est en mesure d'améliorer son rythme et son efficacité. Par ailleurs, pour rattraper le retard, l'effectif de la commission sera renforcé durant une période de 6 mois par un travailleur social détaché à mi-temps par le Service de protection de la jeunesse et un demi-poste supplémentaire est créé immédiatement et pour une durée d'un an.

Ainsi, grâce à cette question de Rosemarie Godi, les parents désirant adopter un enfant vont pouvoir obtenir un peu plus rapidement le premier papier nécessaire aux démarches d'adoption. — (sch)

Porte fermée aux femmes ! (NE)

La nomination par le Grand Conseil d'un juge au Tribunal cantonal, élu par 55 voix, alors qu'une candidature féminine très valable obtenait aussi 55 voix (le président du Grand Conseil départagea en faveur de l'homme) a soulevé des remous chez les parlementaires et plus encore dans les milieux féminins. Le comité cantonal de l'ADF n'a pas laissé passer cet outrage à la cause féminine sans le dénoncer. De sa meilleure plume il a rédigé un communiqué de presse intitulé « Porte fermée aux femmes » qui stigmatise l'esprit partial et discriminatoire de cette nomination, alors que la candidate, Mlle Fiala, présentait indubitablement toutes les qualités requises. Il constate qu'une fois de plus et malgré le vote du 14 juin, l'égalité des chances est encore loin d'être acquise dans notre canton. — (jhd)

Postulat pour l'égalité professionnelle (NE)

En date du 17 mars, Mme Heidi Deneys, députée neuchâteloise au Conseil national, y a présenté un postulat appuyé par 38 co-signataires, qui invite le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires pour assurer le plus rapidement possible l'égalité des chances entre filles et garçons dans le domaine de la formation professionnelle, en obtenant entre autres des employeurs l'abandon de pratiques discriminatoires au détriment des filles dans l'attribution des places d'apprentissage et en informant mieux les jeunes filles des possibilités que leur offrent les secteurs artisanal et technique, tout en favorisant leur insertion professionnelle dans ces secteurs-là. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter ce postulat. — (jhd)

Groupes & Associations

Unions chrétiennes (VD)

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont tenu récemment leur assemblée générale. Une huitantaine de déléguées des sections adultes et cadettes, ainsi que des représentantes des diverses activités des UCF étaient présentes au Cazard à cette occasion.

Il faudrait parler des différents services des UCF : camps, maison d'accueil, bulletin « Le Hublot », repas amicaux... Nous n'en choisissons qu'un seul, parce qu'il a fêté ses 20 ans d'exercice. Il s'agit du service des visiteuses « femmes disponibles pour aider, entourer, accueillir, écouter d'autres femmes qui se trouvent momentanément ou pour longtemps et pour toutes sortes de raison, en difficulté de vie » ; les visiteuses sont formées à l'écoute et rendent des services infiniment précieux.

Après avoir approuvé les différents rapports, l'assemblée élut une nouvelle présidente, Christiane Layat-Rochat, d'Yverdon.

Diverses manifestations furent annoncées :

le banc de pâtisserie au marché de Lausanne (19 juin) ; le 10e anniversaire du Foyer unioniste, le Cazard (5 au 7 novembre) et le grand Marché d'automne, au Casino pour la première fois, (12 et 13 novembre).

Assises du Centre de Liaison (NE)

Réunies en assemblée générale, les déléguées des associations membres du CL ont pu se convaincre, à l'écoute du rapport d'activité de la présidente sortante, Mme Denyse Ramseyer, de l'urgence nécessaire de relever la liste des discriminations pour examiner les moyens d'y remédier afin que l'égalité voulue par le législateur devienne réalité. Ce rapport

D'un canton à l'autre

relate les contacts réguliers entretenus avec les divers services et organisations féminins et salue la liaison plus directe établie avec l'ASF par la nomination au comité de l'Alliance de Mme D. Wyss-Boudry, en qualité de vice-présidente. A cette assemblée même du CL, Mme Wyss-Boudry a été élue présidente du CL pour succéder à Mme Ramseyer, chaleureusement remerciée pour son dévouement exemplaire durant les cinq années de sa présidence.

Les consultations juridiques données par Me Claudine Gabus, — l'une des activités très méritoires du Centre — enregistrent une fréquentation très satisfaisante de la jeune génération. La collaboration avec le Foyer d'accueil des femmes battues et la Main tendue mérite aussi mention dans le cadre des activités sociales du Centre. Les groupes ORPER, dorénavant confiés à l'Université populaire, connaissent un regain d'intérêt.

Reconduit dans sa composition antérieure, le comité du CL s'est encore ouvert à deux nouveaux membres, Mmes Mariantte Giword et Marlène Gaber. — (jhd)

Genève : grands-mères de secours

Pro Familia, 2, Cours-de-Rive, tél. 28 90 38 organise un service original d'aide aux mères qui travaillent ou sont momentanément souffrantes, en leur procurant des **grands-mères de secours**. La responsable, Mme Auer les recrute par voie d'annonces dans la presse, dans les groupements féminins ou de personnes âgées, dans les paroisses. L'effectif, assez fluctuant, est d'une cinquantaine environ, mais il en faudrait deux fois plus. Toutefois, Mme Auer recommande de ne pas s'engager à la légère, le métier de grand-mère n'est pas toujours de tout repos !

Le catalogue Pénélope

Une deuxième édition du catalogue Pénélope est sorti de presse depuis peu. Comme le numéro précédent, sous forme d'articles, d'annonces et de dessins originaux, celui-ci présente les artisanes de PENELOPE, groupées par activités : textiles (laines, filage, tissage, teinture, broderie, batik, etc.), céramique, émaux, bois peint, gravure sur verre, poupées, bijoux, décoration, et même, depuis cette année, produits de beauté naturels !

En feuilletant le catalogue, l'on remarque la grande diversité de ces activités qui touchent souvent au domaine de l'art. Cela va des disciplines les plus traditionnelles aux plus insolites (peinture sur os), en passant par des spécialités régionales, suisses ou étrangères : papier découpé du Pays-d'Enhaut, patchwork importé des Etats-Unis.

Cette nouvelle édition contient en outre l'adresse des « Pénélopes » dépositaires de fournitures et d'équipements pour l'artisanat, ceci en collaboration avec le Bastelzentrum de Berne.

On peut s'adresser à toutes les artisanes figurant dans le catalogue pour leur demander des renseignements, des conseils, pour acheter ou commander un objet, pour solliciter

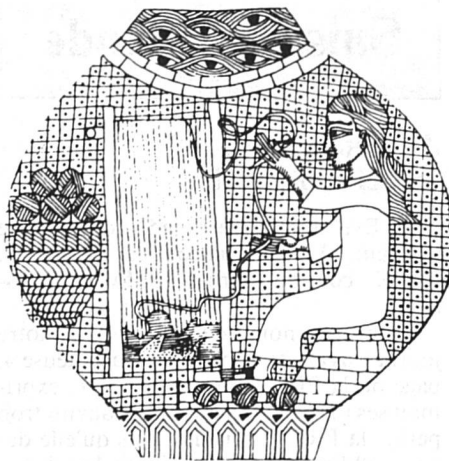
Valais : un réseau de Mères-gardiennes

Etre attentive aux différents besoins des femmes valaisannes et trouver des réponses à leurs demandes, tels sont les objectifs de l'association Femme-Rencontres-Travail.

L'an passé, un groupe s'est constitué pour étudier la mise sur pied d'un réseau de Mères-gardiennes. Mme Frankhauser, de Pro Juventute, est venue animer une soirée d'information sur les « Tagesmutter » et sur la manière dont elles sont organisées en Suisse allemande. Des contacts ont été pris à Lausanne avec l'association pour l'entraide familiale, APES.

« Mères de famille, vous désirez garder un enfant. Vous désirez faire garder un enfant. Adressez-vous à Femmes-Rencontres-Travail, par Mme Alice Dayer (tél. 027/22 70 88) ». Cette petite annonce, diffusée dans la presse, les hôpitaux, les maternités, les grands magasins, fut le point de départ. Aujourd'hui, le groupe a reçu 60 offres de mères de jour et placé une dizaine d'enfants.

Il ne s'agit pas de concurrencer les crèches, mais de compléter leurs prestations, en accueillant des enfants qu'elles ne peuvent pas recevoir, en offrant des services qu'elles ne sont pas en mesure de dispenser. Les prix se discutent d'entente entre les deux familles, le coût moyen étant de 18 francs par jour, avec le repas de midi, ou de 2 francs de l'heure. Le but du groupe est d'avoir une responsable dans chaque ville (et une adresse dans les principaux villages) qui recueille les appels et puisse intervenir pour dépanner. Le service social de Sierre a donné son appui à cette initiative. Et le vendredi 7 mai à Saint-Maurice, une soirée d'information sur le thème : « Mères de jour, un nouveau métier ». —



ter des démonstrations, l'animation de groupes, la mise sur pied d'expositions.

Actuellement, l'association compte environ nonante membres, et ceux-ci ne cessent d'affluer, notamment des autres cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel surtout). (Diffusion : rédactrice responsable, Marie-José Chevalley, Vieusseux 16, 1203 Genève.) Le catalogue est aussi en vente dans les kiosques.

Femmes chefs de famille : une permanence (JU)

Bon départ pour la toute nouvelle association cantonale des femmes chefs de famille (AFCF). Dès leur première réunion, à laquelle elles étaient une quinzaine (veuves, divorcées, séparées ou célibataires), à prendre part, elles ont organisé la mise sur pied de permanences qui se tiendront chaque premier mardi du mois, à Delémont (20 h., Hôtel Central), chaque deuxième mardi du mois à Saignelégier (Hôtel Bellevue) et chaque troisième mardi du mois à Porrentruy (Hôtel Simplon). Lieux ouverts de rencontre à l'écoute de problèmes psychologiques, juridiques ou économiques, lieux d'échanges amicaux aussi, ces permanences seront également l'occasion de débattre, avec des personnalités invitées, de thèmes intéressants les mères seules.

Quant aux lois qui concernent ces mères, elles seront regroupées dans une brochure éditée par l'AFCF, laquelle a aussi établi un catalogue de revendications à l'intention des services publics pour un statut légal de la famille monoparentale, une réinsertion professionnelle facilitée, la création de crèches, l'organisation d'un service de garde pour enfants malades. — (fb)

Formation Education

Création d'une école cantonale de nurses (NE)

La Pouponnière neuchâteloise, créée et installée aux Brenets en 1923, étant devenue une trop lourde charge pour la collectivité locale, a déménagé au Locle, en modifiant son statut. Reconnue désormais Ecole paramédicale cantonale à titre de fondation, elle verra ses déficits annuels d'exploitation pris en charge par l'Etat de Neuchâtel.

Jenny Humbert-Droz

Manuels scolaires à Genève : progrès

L'AGDF a entrepris depuis plus de deux ans une étude des différents ouvrages de français en vigueur à l'école primaire du canton de Genève, afin de cerner l'image de la femme telle qu'elle apparaît à travers les textes proposés aux enfants de 4 à 12 ans.

L'approche méthodologique a tenu compte des professions évoquées, de leur diversité et de leur qualité, ainsi que de l'importance donnée à la femme tant par le choix des verbes et des adjectifs que par le ton et le style de chaque récit.

Les nouveaux manuels qui d'ici 1984 seront distribués aux élèves du canton de Genève ont apporté des progrès réels sur le plan pédagogique, tant par la présentation des textes que par l'actualisation des thèmes et des

auteurs. Par contre, en ce qui concerne l'image de la femme à proprement parler, les progrès sont moins convaincants :

- comme auparavant, les femmes sont moins citées que les hommes, moins valorisées et encore figées dans des stéréotypes (passivité, gentillesse, obéissance...)
- les professions qui leur sont attribuées se révèlent peu nombreuses, peu diversifiées, peu intéressantes, et par là ne nous semblent pas correspondre à une réalité contemporaine et future ;
- les auteurs féminins sont moins sollicités que leurs homologues masculins.

L'AGDF a pu se faire entendre des responsables de l'enseignement du canton de Genève et a reçu la possibilité de proposer des modifications (retrait ou adjonction de fiches de lecture). C'est donc un réel encouragement à poursuivre un travail de longue haleine, dont le but vise essentiellement à apporter une plus juste image de la femme à tous les enfants et à proposer aux filles des voies intéressantes et variées pour leur avenir.

Les paysannes neuchâtelaises suggèrent et revendiquent

Mme May Droz, présidente des Femmes paysannes neuchâtelaises et membre du Grand Conseil, est intervenue à l'assemblée de la Société cantonale d'agriculture et de viticulture pour souligner l'importance du tourisme rural qui mérite d'être encouragé. Par la même occasion, elle a demandé que soient institués à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier une section réservée aux paysannes et des cours de vulgarisation à leur intention, qui devraient être subventionnés par l'Etat.

A notre agenda :

Lyceum-club, rue de Bourg 15, Lausanne

7 mai, à 17 h, récital poétique et musical en compagnie de **Jacqueline Tanner**, Prix Schiller 1981 (poèmes). **Carmen Casellas**, soprano ; au piano **Janine Gaudibert**.

14 mai, à 17 h., **Jean-Pierre Chuard**, directeur de la formation professionnelle des journalistes de Suisse romande : « Le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime ».

28 mai, à 17 h. **Barbara Maier**, du Lyceum de Zurich, dans son récital poétique.

Cours de lecture de presse économique (VD)

3 séances qui auront lieu les 12, 19 et 26 mai 82, à 20 h. 30, à la Maison de la femme ; le cours sera donné par **M. le Professeur André Margairaz**, Dr ès sc. économiques ; s'inscrire jusqu'au 8 mai, chez Silvia Lempin, Fau-Blanc 20 H, 1009 Pully (tél. 29 51 21), présidente de l'ADF-Lausanne. (Prix du cours : Fr. 10.—)

Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne

22 avril au 15 mai : huiles, gouaches et collages de **Suzanne Lienard** ; huiles de **Carole Rault**, 14 h. 30 à 18 h., sauf le dimanche

4 mai, de 17 à 19 h. : rencontre avec **Yvette Z'Graggen** qui dédicacera ses livres

11 mai, à 20 h. 30 : **Artisanats textiles au Rajasthan**, conférence de **Françoise Burger** (dias)

13 mai, à 14 h. 30 : **le tiers monde et nous**, conférence avec dias de **William Baier** (Frères de nos frères)

5 mai et 2 juin, de 9 h. à 10 h. 30 : conseils de **couture gratuits**, par professionnelle

22 mai au 12 juin : huiles de **Reni Heer**, 14 h. 30 à 18 h. sauf le dimanche

25 mai à 20 h. 30 : **quelques aspects de la vie et de l'œuvre d'Henri Bischoff**, peintre et graveur vaudois, conférence avec dias de **Luc Bischoff**, son fils.

en juin : 3 concerts Schubert

Tatiana Mamonova

Les femmes pour la paix organisent le 14 mai une conférence avec **Tatiana Mamonova**. Lieu et heure : se renseigner au (022) 46 50 15. (Voir aussi page 6)



F-information

(GE)

« Quels sont nos droits au travail? », tel sera le thème d'une soirée animée par **Martine Willy-Barrot**, inspectrice du travail, le 11 juin 1982 à 20h 15 à la Taverne de la Madeleine, Genève.

CORREF

(GE)

Le prochain stage de réinsertion professionnelle de **CORREF** aura lieu du 10 mai au 11 juin 1982. Pour plus de renseignements, téléphonez sans tarder au (022) 21 29 01.

Anne-Catherine Ménétreay

(JU)

« Qui êtes-vous Anne-Catherine Ménétreay », jeudi 27 mai à 20 h. 30 à l'Hôtel du Central à Delémont, soirée organisée par l'Atelier 76 en collaboration avec le BCF.

LYCEUM

(NE)

Local Fausse-Brayes 3, Neuchâtel
du samedi 1er au dimanche 23 mai : exposition de sculpture de **Jacqueline Jeanneret** du Locle. Ouverture tous les jours, sauf lundi et mardi, de 15 h. à 18 h. 30, jeudi également de 20 h. à 21 h. 30.

lundi 3 mai : 20 h. 15 : **Janine Massard** : littérature, reflet de la société. Signature de son livre « **Christine au dévaloir** ».

mardi 18 mai : 20 h., discussion proposée par l'ASF : la situation de la femme en Suisse. Débat conduit par une juriste.

Union féminine Coop Suisse

« Comment dire non? », tel est le thème d'un week-end pour femmes qui aura lieu les 15 et 16 mai au centre de formation de l'Union féminine Coop, à Mümliswil (Soleure), animé par le psycho-sociologue **Bernard Besson**. Renseignements et programmes détaillés sont fournis par le secrétariat de l'UFC, case postale 2550, Bâle, (061/20 71 71).

Suisse romande

J'achète mieux : un bel anniversaire

Si Eve a été créée jadis d'une côte d'Adam, **J'achète mieux** est sorti, lui, d'une... côte du journal **FEMMES SUISSES** !

Rappelons-nous : de 1961 à 1965, notre journal avait sa « page de l'acheteuse », page où la FRC, récemment créée, exprimait ses idées. Très vite la page devint trop petite, la FRC faisait des tests qu'elle devait publier dans des minces brochures « que personne ne lisait » ; c'est du moins ce que prétendent les trois pionnières **Jeanne Berner**, **Ariane Schmitt** et **Marie-Lise Monod** qui se sont retrouvées pour évoquer leur premier numéro et en parlent dans le très intéressant 100e numéro.

Ce premier numéro parut en janvier 1966 et fut tiré à 2000 exemplaires. C'était la grande aventure, pensez donc : lancer un

journal sans argent et avec la volonté de ne pas faire appel à la moindre publicité ! Mais ce fut le succès : les membres de la FRC passèrent de 600 à 3800 en 1966 ; et le tirage d'aujourd'hui est de 50 000 !

L'anniversaire au Casino de Lausanne

C'était le 17 mars (juste trop tard pour que nous en parlions dans notre numéro d'avril !); il y avait beaucoup de monde, toutes les responsables des différentes sections cantonales étaient là, des invités se pressaient autour des différents stands : jeux de consommation, exposition des cent numéros, stands d'information, exposition d'un test de T-shirts, conseils de nutrition, etc. A signaler aussi la projection d'un film tout à fait remarquable sur l'abus du sucre : **BARASUCRE**, film d'**Ernest Anserge**, scénario d'**Anne-Lise Grobéty**, fait par l'Association suisse pour l'alimentation et le groupe romand d'information nutritionnelle. Ce film peut s'emprunter à la Régie fédérale des alcools, 3000 Berne 9. — (S.Ch.)